



NOTE FEDERALE : CHANGEMENT de SAISON SPORTIVE 2027

À la suite de la décision du Comité Directeur fédéral de modifier la date de la saison sportive et de passer sur l'année civile soit du 1er janvier au 31 décembre, voici quelques informations nécessaires :

Pour rappel :

- Au 30 septembre : décompte définitif des licences pour envoi du solde de la fiche financière
- Au 30 novembre : fin de l'exercice comptable

Fin 2026, rien ne change :

- les licences peuvent être prises pour les nouveaux licenciés dès le 1er octobre
- la fin de la saison sportive s'arrête au 31 octobre
- la bascule informatique aura lieu début novembre après calcul des points pour la classification
- à l'issue, les mutations pourront être établies en fonction de la classification le 1^{er} décembre.
- les licences 2027 pourront être prises dès le 1er décembre.

A titre transitoire :

- la licence 2027 s'étalera sur 13 mois
- Les points marqués entre le 1er novembre et le 31 décembre 2026 seront intégrés avec la saison 2027 (les grilles actuelles sont maintenues jusqu'au 31/12/2026 et changeront au 01/01/2027)

Fin 2027

- la fin de la saison sportive s'arrête au 15 décembre.
 - Bascule informatique entre le 15 décembre et le 31 décembre, afin de calculer la classification pour la saison 2028. Par conséquent il faudra attendre le 1er janvier pour effectuer les mutations et les licences. (ajout des 2026 du 01/11/ au 31/12 avec l'ancienne grille aux points 2027 de la nouvelle grille)
- Rien n'empêchera d'organiser des concours du type Coupe de Noël entre le 16 et 31 décembre mais ils ne seront pas pris en compte pour la classification.

Marseille, le 02 octobre 2026